

La Roche-sur-Yon, le 07 décembre 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

### - PROCÈS-VERBAL -

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 17 heures, il donne lecture des pouvoirs :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| - Patrick DURAND      | pouvoir à Pierre LEFEBVRE                               |
| - Patricia LEJEUNE    | pouvoir à Sophie MONTALÉTANG                            |
| - Laurence GILLAIZEAU | pouvoir à Bruno GUILLOU                                 |
| - Françoise BOUET     | pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU (début de séance) |
| - Florence LEMAIRE    | pouvoir à Stéphane IBARRA (début de séance)             |
| - Claire MAURIAT      | pouvoir à Guy BATIOU                                    |
| - Myriam DESPRÈS      | pouvoir à Romain BOSSIS                                 |
| - David SALLÉ         | pouvoir à Aurélie VIEILLEDENT (début de séance)         |

#### **Secrétaire de séance :**

- Romain Brochard

**Monsieur le Maire:** « Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance. Je vous informe tout d'abord qu'un nouvel exemplaire du rapport Egalité hommes-femmes 2021 vous a été transmis pour intégrer les ajouts souhaités par les membres de la commission plénière du 28 octobre dernier. D'autre part, sachez qu'une question orale a été transmise par le groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon » le 3 novembre dernier, et que nous y répondrons à la fin de cette séance. Enfin, je vous informe que notre prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 16 décembre prochain. Je laisse à présent la parole à Madame Durand pour le premier point de notre ordre du jour.

## 1. Débat d'orientations budgétaires pour le budget 2022

**Sylvie DURAND** : L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les communes d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

**Guy BATIOU** : « Bonsoir à toutes et à tous. Les six premières pages du document sont consacrées à une analyse très globale de la situation, qui s'assimile à une profession de foi sur l'économie libérale et la croissance, avec des indices pour le moins tendancieux (PIB et indices de reprise). Or, c'est une vision très réductrice, puisque la crise économique et ses conséquences sociales étaient déjà bien présentes, et que la croissance était également illusoire bien avant la Covid-19. D'ailleurs, vous écriviez vous-même en 2019 lors du DOB que « l'économie mondiale était au ralenti, que les prévisions de croissance européenne étaient assombries, et que la croissance française était en ralentissement ». Par conséquent, je ne partage pas l'optimisme de ces premières pages. D'autre part, comment ne pas voir dans les regains de croissance actuels et dans les reprises d'activité que tout cela repose sur des plans de relance artificiels, au prix de dettes croissantes et de cadeaux faits aux plus riches, contrairement à ce que vous affirmez dans ce document lorsque vous parlez « d'une répartition égale des baisses d'impôts entre ménages et entreprises. ». Ceux qui en sont victimes apprécieront.

Si cette politique était au service d'une transition écologique permettant d'apporter des solutions pour une société plus sobre et respectueuse de l'environnement, avec le recours aux énergies renouvelables, nous pourrions encore comprendre ces orientations. Mais non, d'autant que l'Etat français vient d'être condamné pour sa carence en matière de lutte contre le changement climatique. Nous y reviendrons tout à l'heure dans le rapport sur le développement durable.

Nos concitoyens qui ont le plus à craindre de l'avenir disposent à peine du nécessaire. Ils n'ont pas payé d'impôts sur le revenu et n'ont pas vu grand-chose, et leurs prélèvements indirects n'ont pas baissé. De plus, les politiques menées se traduisent aussi par des baisses d'allocations, et des moindres prises en charge, et par une précarité accrue (diminution des allocations chômage et des APL, accès aux soins plus compliqués, augmentation d'emplois précaires dont 25 % dans l'Education nationale, augmentation des coûts de l'énergie, ou encore la baisse des accès aux services publics), qui sont la seule richesse de ces populations.

Après une telle introduction, nous nous inquiétons de la déclinaison locale que vous en faites, et nous nous questionnons énormément, car vous vous situez dans cette ligne politique là. Je ne reviendrai pas sur le cadre budgétaire, qui, comme nous le disons tous les ans dépend malheureusement de moins en moins des décisions locales, mais de la gestion que vous proposez dans ce cadre-là.

Votre volonté de « maîtriser la masse salariale », ne doit pas cacher un moindre service (recours beaucoup plus fréquent aux prestataires extérieurs privés pour compenser l'absence d'agents, avec bien sûr l'évolution des coûts correspondants, et baisse constante du nombre d'employés Ville en particulier.). Or, la mutualisation ne peut pas tout justifier à elle seule. D'ailleurs, le nouveau protocole d'aménagement du temps de travail des salariés soulève à ce titre de très légitimes interrogations, tant chez les salariés que chez les habitants, et les grèves récurrentes dans le périscolaire témoignent aussi de ces inquiétudes.

Concernant les investissements proposés, il convient de réaffirmer nos questions sur la pertinence de certains d'entre eux, en particulier ceux de l'îlot Mairie et Poste, tant sur le plan des coûts que sur les choix d'aménagements que vous faites. Il y aurait bien d'autres choses à souligner, mais nous y reviendrons tout à l'heure lors du rapport sur le développement durable, car, à nos yeux, les orientations fondamentales et urgentes ne sont pas prises en compte dans ce DOB. Enfin, puisqu'il s'agit d'un débat, voici mes questions.

Tout d'abord le projet Trois ponts Sully n'est pas mentionné dans les investissements. Qu'en est-il de ce projet si important dans ce quartier qui connaît des difficultés croissantes et récurrentes ? La situation globale incite en effet à la plus grande prudence, car les dépenses imprévues sont et seront imputées.

Dans ce contexte, vos chiffres et projections sur les recettes, l'endettement et l'épargne ne sont-ils pas un tantinet optimistes ? Enfin, d'autres urgences se font jour, notamment celles de la transition énergétique et de la situation sanitaire, qui ne pourront plus être repoussées. Parvenir à l'équilibre en répondant à ces urgences nécessitera des choix, eu égard, encore une fois, à la situation qui risque de s'aggraver. Quels seront ces choix ? »

**Stéphane IBARRA** : « Chers collègues, Mesdames et Messieurs qui assistent à cette séance, notre collègue Guy Batiot a planté le décor général de ces orientations, et nous y souscrivons. Pour ma part, je m'attèlerai notamment à la gestion de ce budget, puisque certaines marges de manœuvre disparaissent.

Nous examinons le premier débat d'orientations budgétaires de votre mandat en décembre dernier. Il faisait suite à votre programme électoral et aux promesses que vous aviez faites, et présentait les moyens budgétaires pour tenir ces engagements. Or, ce DOB démontrait déjà une situation tendue à cette époque, dont le premier signe apparent (ou symptôme) était la baisse importante de l'investissement. Pour mémoire, lors du mandat 2015-2020, celui-ci était de 161 millions d'euros, alors que l'investissement prévu pour le mandat 2020-2025 est ramené à 110 millions d'euros, soit une baisse de 30 %. D'autre part, ce DOB montrait aussi que la crise liée à la Covid-19 – même si celle-ci a eu de réels effets économiques sur nos concitoyens –, fut quasiment sans conséquences pour les finances de notre Ville du fait de la stabilité de nos ressources, et d'une sorte de compensation, d'une part entre les efforts exceptionnels réalisés dans l'urgence pour aider le tissu économique, sportif, culturel et associatif, et d'autre part du fait que des dépenses habituelles n'ont pas eu lieu en raison du ralentissement des activités municipales liées au confinement ou au protocole sanitaire qui a suivi.

Qu'en est-il cette année ? Concernant l'impact de la Covid-19, nous avons eu la présentation du Compte administratif 2020 comme juge de paix. Lors du DOB 2020, l'épargne de gestion qui avait été projetée – c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses – était évaluée à 3.3 millions d'euros. En réalité, le Compte administratif 2020 a confirmé que cette épargne était de 5.6 millions d'euros, autrement dit légèrement supérieure au niveau de 2019. Il est donc temps maintenant de cesser de prendre prétexte de la crise de la Covid-19, qui certes a de fortes conséquences sur certains aspects, mais qui ne permet pas de justifier les difficultés de financement de notre Ville.

Ces difficultés de financement sont réelles – j'y reviendrai dans la suite de mon propos –, et sont uniquement le fait de votre mauvaise gestion. L'an dernier, devant les difficultés financières, vous avez acté une baisse significative des dépenses d'investissement. Or, malgré nos alertes, vous continuez à nier une certaine maîtrise insuffisante des charges. Ainsi, au DOB 2021, vos hypothèses d'évolution des charges étaient très optimistes, avec seulement 1 % d'évolution pour le personnel, et une stabilité des charges de gestion courante. Ce DOB était donc insincère, car même si certaines charges ne pouvaient pas être anticipées en raison de décisions gouvernementales, elles n'expliquent pas pour autant la différence entre le DOB 2021 et le DOB 2022. Sur le graphique qui récapitule les épargnes potentielles de 2021 à 2025, l'évolution est de -10 % en 2021, de -20 % en 2022, de -25 % en 2023, de -30 % en 2024, et de -37 % en 2025. Il y a donc un véritable écart entre le DOB de l'année dernière et celui de cette année, alors même que vous nous annoncez des recettes dynamiques.

Pourquoi nos recettes sont-elles dynamiques ? Tout d'abord parce que le transfert de la part départementale du taux de foncier bâti a engendré une plus-value fiscale de l'ordre de 2 millions d'euros. D'autre part, parce que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont en augmentation de 500 000 euros, du fait de la hausse des prix de l'immobilier à La Roche-sur-Yon – alors même qu'un certain nombre de Yonnais rencontrent des difficultés de logement. Enfin, en raison d'une certaine stabilité des concours de l'Etat.

En définitive nos recettes augmentent, mais nos marges – c'est-à-dire notre épargne – s'érodent. Pourquoi ? Premièrement, j'avais longtemps insisté l'an dernier sur le rapport de la Chambre régionale des comptes de 2018 – qui disait d'ailleurs tout ce qui est en train de se produire aujourd'hui. Il disait notamment que vous ne maîtrisiez pas suffisamment vos dépenses. Deuxièmement, nos marges s'érodent en raison de notre endettement. Vous continuez toujours à le nier, mais il devient pourtant beaucoup trop lourd à La Roche-sur-Yon – et vous ne ménagez pas vos efforts pour le contenir. A ce propos, je rappellerai trois chiffres concernant les dépenses d'investissement. Au budget 2020, vous aviez programmé 29.7 millions d'euros, au budget 2021 24.1 millions d'euros, et au budget 2022, plus que 22.5 millions d'euros. Vous diminuez donc les dépenses d'investissement. Pourtant, cela ne semble

pas suffisant, puisque la charge annuelle de la dette sera de 9.28 millions d'euros en 2022 au budget principal – entre la charge financière et le remboursement de capital – alors qu'elle n'était de que 8.8 millions d'euros en 2021, ce qui représente une augmentation de 5.5 %. Par conséquent, oui, la dette pèse sur nos moyens financiers.

Afin que tout le monde comprenne bien l'urgence de la situation, je voudrais illustrer mon propos avec deux symptômes, qui sont des symptômes de surendettement pour une collectivité. D'autre part, je renouvellerai également mes craintes sur un potentiel troisième symptôme que vous pourriez être tenté d'utiliser.

Le premier de ces symptômes concerne la maîtrise de l'investissement. Certes, vous avez assumé une baisse de l'investissement, mais vous l'avez présentée de façon plutôt rassurante. En réalité, vous reportez des projets car vous n'avez plus les moyens de les financer. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons voté 24.1 millions d'euros de dépenses d'investissement au budget 2021. Or, si l'on regarde le programme pluriannuel d'investissement de ce rapport, nous constatons que les dépenses d'investissement de l'année 2021 n'ont finalement été que de 16 millions d'euros, soit une différence d'un tiers. Si une partie de cette baisse peut effectivement être imputée à la Covid-19, une grande partie d'entre elle concerne en réalité le renoncement au futur musée. D'ailleurs, les investissements destinés à la culture diminueront de 3 millions d'euros en 2022 et de 1.4 million d'euros en 2023. Bref, il y a d'une part ce que vous assumez en termes de baisse d'investissement, et d'autre part ce que vous supprimez en essayant de le cacher.

Le deuxième symptôme est également connu. Nous savons que les collectivités, contrairement aux entreprises ou aux particuliers, ne peuvent pas agir si aisément pour augmenter leurs recettes. De fait, elles augmentent leurs impôts. Certes, vous nous avez présenté une stabilité des taux. Cependant, il est bien plus simple d'essayer d'en partager la responsabilité avec les autres maires de l'Agglomération, puisque que vous proposerez 4 millions d'euros supplémentaires en 2022 – et que les Yonnais en paieront leur part. Comment allez-vous générer ces 4 millions d'euros supplémentaires sur l'ensemble du mandat ? Vous allez augmenter le taux d'une taxe que vous avez-vous-même créée en 2015, qui rapportait jusqu'alors 1.5 million d'euros. Or, celle-ci rapportera désormais 5.5 millions d'euros à partir de 2022. Cela signifie donc que vous aurez pris 38 millions d'euros dans la poche des Yonnais sur l'ensemble de vos deux mandats. Je pense qu'ils vous seront reconnaissants pour cette bonne gestion. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point lors du Conseil d'agglomération de demain.

Ces deux symptômes que sont le report des investissements et l'augmentation des impôts, ne trompent donc pas, et ils sont bien connus. Par conséquent, les capacités financières de notre ville ont été mises à mal par votre mauvaise gestion.

Enfin, et pour conclure, il nous appartient une nouvelle fois d'alerter. Mon collègue Nicolas Héлары y reviendra, mais nous connaissons tous un troisième symptôme courant lorsque les finances dérapent. D'ailleurs, la mobilisation que nous avons aujourd'hui devant les grilles de notre ancien siège d'Agglomération ne trompe pas non plus les agents. Si cela a disparu de vos propos dans le DOB 2022, la maîtrise de la masse salariale était en revanche omniprésente lors du DOB 2021. Aussi, nous le disons ici avec force : « il est hors de question que les discussions qui sont actuellement en cours sur le temps de travail des agents soit le prétexte pour que vous leur fassiez payer votre mauvaise gestion ». Nous n'accepterons aucune économie faite par la collectivité sur le dos des agents du service public, et nous y veillerons en tant qu'élus municipaux. »

**Nicolas HÉLARY** : « Concernant la question des salariés, vous indiquez que la collectivité reviendra sur les accords relatifs au temps de travail qui ont été passés en 2001 avec les agents. A l'époque, cette mesure de réduction du temps de travail à 1 540 heures avait été prise suite au passage de la semaine à 35 heures, dans une logique – toujours valable aujourd'hui – de travailler moins pour travailler tous. Ces mesures ont toujours été maintenues jusqu'à maintenant, car la Collectivité reconnaissait à la fois l'intérêt de partager le travail et la pénibilité de certains métiers, et qu'elles permettaient aussi de compenser d'une certaine manière le gel du point d'indice des fonctionnaires, qui, je le rappelle n'a pas bougé depuis dix ans – à l'exception d'une hausse de 0.6 % en 2016 et en 2017, ce qui est bien faible. Vous disiez tout à l'heure que le pouvoir d'achat des fonctionnaires progresserait en moyenne de 8.08 %, alors qu'il s'agit plutôt d'une stagnation pour la plupart d'entre eux.

Derrière cette question du gel du point d'indice, qui est une notion assez vague, se cache en réalité la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis dix ans. D'ailleurs, cette réalité est d'autant plus forte et complexe pour les agents de catégorie C, qui sont moins payés et beaucoup plus précaires, alors qu'ils représentent la plus grande partie des agents de notre collectivité (76 %). De plus, cette baisse du pouvoir d'achat est aggravée encore plus cette année par la hausse des coûts de l'énergie, des déplacements et des matières premières, et par l'augmentation de beaucoup de produits de première nécessité.

C'est donc dans ce contexte que s'impose la réforme du temps de travail de la fonction publique. Eu égard à ce contexte, il vous arrive souvent de saluer dans vos discours le travail des agents de la Collectivité. Vous auriez pu préférer, aux remerciements de discours, des remerciements plus concrets, et surtout plus réels et sincères, notamment dans le cadre des discussions avec les organisations syndicales. Ainsi, vous auriez pu, comme le permet la réforme, travailler sur les critères de pénibilité du travail pour justifier le maintien des acquis sociaux des salariés. Or, vous avez refusé cette réflexion aux syndicats. D'autre part, vous auriez pu également travailler à une réflexion sur une modulation du temps de travail, avec le maintien du salaire habituel pour ceux qui ne peuvent pas travailler plus pour des raisons familiales. Vous auriez pu proposer cela en effectuant une revalorisation du régime indemnitaire, pour augmenter le salaire de ceux qui souhaitent effectuer les 60 heures complémentaires. Or, là aussi, vous n'avez pas souhaité aller vers ces réflexions.

Au contraire, vous avez malheureusement choisi une autre voie plus rigide, et finalement moins respectueuse du travail des agents, qui explique les mouvements sociaux qui traversent actuellement la Collectivité. Aucun salarié du public ou du privé n'accepterait sans broncher de se voir confisquer une semaine de congés dans compensation financière à la hauteur et équitable. Aucun salarié n'accepterait de devoir travailler plus pour gagner pareil, car les mesures de compensation que vous avez proposées jusqu'à présent – notamment les 17.5 euros de tickets restaurant offerts par la Collectivité mais valables seulement si l'agent a lui-même les moyens de diminuer son salaire de 17.5 euros, ou encore la prise en charge de la prévoyance – paraissent des compensations bien faibles, et surtout bien inéquitables. Nous considérons que le terme démocratique de masse salariale correspond surtout au respect du travail des agents, ce qui signifie qu'elle ne doit pas être la variable d'ajustement de votre politique dépensière et fastueuse. L'augmentation du temps de travail va éviter des embauches à la Collectivité. Il serait donc juste que ce que la Collectivité économisera d'un côté en augmentant le temps de travail soit redistribué aux agents. Les négociations n'étant pas encore abouties, nous vous remercions donc d'être attentifs à ces éléments, à la reconnaissance réelle du travail des agents. »

**Sylvie DURAND** : « J'aimerais apporter quelques éléments de réponse. Monsieur Batiot, vous remettez en cause les informations sur lesquelles nous nous basons pour structurer le budget et le débat d'orientations budgétaires. Vous remettez donc en cause les informations provenant du FMI, de l'OCDE, et du projet de Loi de finances, alors qu'il s'agit quand même de sources fiables. D'ailleurs, quelles sources pourrions-nous prendre si nous ne pouvons-nous appuyer sur celles-ci ? Monsieur Ibarra, vous êtes un agitateur et vous voulez faire peur. Je ne répondrai donc pas à toutes vos attaques car elles sont toutes fausses. Quant à vous, Monsieur Hélyary êtes-vous devenu un porte-parole syndical, car nous sommes ici en Conseil municipal ?

Que vous le vouliez ou non, les orientations budgétaires 2022 sont tout simplement le reflet de la politique que nous avons engagée depuis plusieurs années. Evidemment, vous n'auriez pas fait ces choix. Cette politique est une politique volontariste et ambitieuse, et nous en récoltons aujourd'hui les fruits. Je rappelle en effet que le taux de chômage de la Ville n'a jamais été aussi bas, et que l'Agglomération de La Roche-sur-Yon est aujourd'hui la première des villes moyennes qui embauche. D'autre part, vous remettez en cause l'investissement, alors que c'est un gage d'attractivité et de soutien à l'économie et aux entreprises. Si nous voulons une ville attractive, il faut en effet lui donner les équipements nécessaires à son attractivité. Que vous le vouliez ou non, voilà la politique de gestion responsable et rigoureuse que nous menons. Je tiens à ce que ce soit noté et j'insiste. Nous devons souligner cette gestion rigoureuse engagée depuis plusieurs années, car nous ne le disons pas suffisamment. C'est cette gestion rigoureuse qui permet aujourd'hui à la Ville de poursuivre sa politique d'investissement.

La prospective financière qui vous a été présentée à l'horizon 2026 présente l'épargne de gestion que nous devons maintenir. Je rappelle que celle-ci était de 14 millions d'euros au dernier compte administratif. Concernant l'endettement, il se situe autour de huit ans. Est-ce dramatique ? Je ne le

pense pas. D'ailleurs, le bon ratio de la capacité de désendettement est maintenu grâce à l'optimisation de notre section de fonctionnement et à notre programme d'investissement maîtrisé. Vous semblez regretter que nous ayons baissé ce programme d'investissement, alors qu'en réalité, il est tout simplement maîtrisé. Quant à la crise sanitaire, qui, d'après vous n'a pas eu d'impacts, il est évident qu'elle en a eu.

S'agissant de la masse salariale, celle-ci n'a jamais été une variable d'ajustement, contrairement à ce que vous essayez de faire passer comme message. Effectivement, nous devons supprimer des postes là où ils ne sont pas nécessaires, et renforcer certains secteurs d'activité. Cependant, si vous regardez bien le tableau qui vous a été présenté, vous constaterez que nous sommes quasiment à postes constants.

Vous regrettez la politique salariale que nous avons mise en place, alors qu'elle a permis de renforcer le pouvoir d'achat des agents de 8.08 % entre 2015 et 2020. Cela étant, mener une véritable politique salariale consiste aussi à appliquer la loi. Allez expliquer à l'extérieur que les agents font 1 547 heures au lieu de 1 607. Les gens bondissent lorsque vous leur dites cela, y compris dans la fonction publique. Je vous rappelle en effet que la loi de transformation de la fonction publique nous donne l'obligation d'appliquer la durée légale du travail effectif fixée à 1 607 heures. Nous allons donc l'appliquer car nous n'avons pas d'autres choix, et que les autres collectivités font aussi 1 607 heures. D'ailleurs, certaines d'entre elles appliquent ces 1 607 heures sans aucune compensation supplémentaire. Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Aujourd'hui, nous avons deux tendances syndicales, et l'une d'entre elle ne vient même pas à toutes les rencontres qui leur sont proposées. Ce sont elles qui sont présentes ce soir à notre porte. Pourquoi ne viennent-elles pas ? Nous pouvons discuter ! Quoi qu'il en soit, nous trouverons un accord.

D'autre part, vous avez également parlé du gel du point d'indice et des grilles indiciaires, alors que nous n'en sommes pas maîtres. Je rappelle en effet que seul l'Etat est maître du point d'indice. De plus, les agents de la fonction publique qui travaillent à la Ville, quels qu'ils soient, ont la même rémunération, qu'ils travaillent 1 547 ou 1 607 heures. D'ailleurs, les agents d'autres fonctions publiques ne comprennent pas pourquoi la Ville et l'Agglomération sont encore à 1 547 heures. »

**Malik ABDALLAH** : « Bonsoir à toutes et à tous. J'interviendrai simplement pour répondre à une question posée par Monsieur Batiot concernant l'absence d'investissement pour le projet Trois ponts Sully. Comme nous l'avons déjà évoqué dans cette instance, ces budgets n'ont pas encore été anticipés, puisque l'EPF est actuellement en train d'acheter les différents fonciers. D'autre part, je rappelle qu'il faut compter environ quatre ans pour mettre en place une procédure de ZAC, ce qui amènera donc en 2026. Voilà pourquoi aucun montant n'a encore été inscrit pour ce projet dans le PPI. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Monsieur le Maire, chers collègues. Madame Durand vient de parler de Monsieur Ibarra comme étant un agitateur de peurs, alors qu'il ne fait qu'exprimer son inquiétude devant votre gestion. Cette inquiétude est tout à fait légitime, et elle est appuyée par des arguments auxquels vous n'avez pas répondu – ce qui est dommage. Si les chiffres sont têtus, ils sont bel et bien présents. Nous n'avons donc pas la même vision, et c'est tout à fait normal et démocratique.

Il est évident que nous n'aurions pas géré la Ville de la même manière que vous. Nous sommes en effet inquiets, et nous exprimerons encore notre inquiétude demain, car vous augmentez les impôts. Heureusement, vous êtes quand même revenus sur des investissements qui n'étaient pas forcément utiles. Or, tout cela doit pouvoir être exprimé, sans passer pour un agitateur de peurs. Quant à Monsieur Hélary, il ne s'exprimait pas comme responsable syndical, mais comme un élu ayant une responsabilité par rapport à la qualité du service public, car un service public sans agents ne fonctionne pas. Par conséquent, être à l'écoute des interpellations, et être soucieux de la qualité du service public et des conditions de travail, ainsi que du dialogue social – qui d'ailleurs semble visiblement compliqué – est tout simplement notre rôle. Je pense donc qu'il faudrait discuter dans des termes respectueux des uns et des autres, et ce, malgré nos désaccords. »

**Guy BATIO**T : « Je veux bien que vous preniez les chiffres où vous voulez, mais l'OCDE parle elle-même de « mesures de soutien extraordinaires ». D'autre part, nous sommes actuellement en pleine crise de l'énergie, avec des surcoûts qui arrivent de partout, et la Chine qui vend des matériaux tels que

le bois à prix d'or, ce que l'OCDE ose qualifier « d'inflation temporaire ». De son côté, le FMI a prouvé au cours de ces 40 dernières années que ses chiffres étaient plutôt incantatoires, et en soutien aux bourses, plutôt qu'autre chose. Je m'estime donc tout à fait légitime à remettre en cause le cadre de cette analyse. Voilà quel était le sens de mon propos, sachant que je suis loin d'être le seul. »

**Stéphane IBARRA** : « Monsieur le Maire. Comme l'a rappelé Madame Chantecaille, les visions peuvent être différentes, et je ne faisais qu'illustrer vos chiffres. Je ne les ai pas inventés. Il est évident que je regrette la baisse des investissements. Cela étant, elle est la conséquence de la surconsommation des capacités financières de la Ville dans les années passées. Vous pouvez regarder les volumes d'investissements sous les mandats de Monsieur Regnault, ils étaient aussi élevés, et compris entre 20 et 30 millions d'euros. Or la capacité à maintenir ces investissements est de pouvoir les gérer dans la durée, y compris en tenant compte de certains imprévus.

D'autre part, la question de lever l'impôt n'est pas un tabou. La véritable question serait plutôt pour en faire quoi ? Vous dites que vous avez renforcé l'attractivité, alors que pour nous, refaire la Mairie n'était pas une priorité – car le montant de ce projet est conséquent pour les capacités d'investissement de notre collectivité. Si le fait de lever l'impôt servait à répondre à des urgences en termes de mobilité ou d'énergie, nous pourrions alors débattre de ce sujet. En attendant, vous continuez de maintenir des investissements dont je conteste l'attractivité. Enfin, vous vous donnez le bénéfice de la baisse du chômage, alors que vous êtes une Mairie comme les autres, et que la baisse du chômage est constatée partout en France. Certes, le tissu économique vendéen est dynamique, mais je ne sais pas si cela est forcément lié à vos investissements. De même, notre territoire est en manque de main d'œuvre, et nous profitons de l'apport de populations extérieures. Tant mieux si nous pouvons en profiter, mais le fait que La Roche-sur-Yon soit un cœur économique depuis de longues années au sein de la Vendée n'est pas une nouveauté.

Concernant les négociations salariales enfin, il est évident qu'il faut respecter la loi. D'ailleurs, cela a parfaitement été illustré dans les propos de Monsieur Héлары. Nous en sommes là aujourd'hui car le dialogue social au sein de la Collectivité a changé au fil du temps, et que d'autres voies ont été créées pour reconnaître la valeur du travail des agents (gel du point d'indice par exemple). Or, le dialogue social doit perdurer dans le respect des uns et des autres, comme il a permis à d'autres de gagner des acquis sociaux dans le passé. C'est pour cette raison qu'il ne doit y avoir aucune économie à ce titre pour les agents de la Ville. »

**Nicolas HÉLARY** : « Je pense que beaucoup de citoyens sont tout à fait ouverts à la discussion, y compris à l'extérieur. Nous aurions donc tout intérêt politiquement à expliquer aux agents qu'ils bénéficiaient jusqu'à présent d'avantages acquis avec le temps, et qu'il s'agissait d'avantages justifiés, plutôt que de leur présenter les choses comme une accusation vis-à-vis de ceux qui ne travailleraient pas suffisamment – ce qui est d'ailleurs assez irrespectueux au regard de leur travail ou de certaines pénibilités. C'est en tout cas ce que vous avez choisi, mais ne dites pas que c'est mal vu par les gens. Tout dépend comment vous leur présentez les choses, et si vous leur dites qu'ils ne sont pas suffisamment payés, à ce moment-là ils le comprendront très bien. Il n'y a donc aucun souci. »

**Sylvie DURAND** : « Tout d'abord, je pense que nous respectons le travail des agents. D'ailleurs, je porte moi-même le souci du personnel. D'autre part, je rappelle que nous avons déjà mis en place certaines mesures. Je pense notamment au nombre de promotions que nous avons doublé chaque année depuis 2014. Cela étant, nous devons aussi nous conformer au temps de travail qui nous est imposé par la loi, car nous ne pouvons plus avoir un temps de travail à deux vitesses aujourd'hui. »

**Monsieur le Maire**: « Il vous est donc demandé de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires. Avant cela, j'aimerais ajouter quelques remarques. Tout d'abord, je ne peux pas en vouloir à Monsieur Batiot lorsqu'il parle d'une vision réductrice de la situation internationale, puisque nous n'avons pas le même prisme de vue. Vos propos sont donc normaux et les nôtres le sont tout autant. Nous n'avons simplement pas la même vision. Il est vrai que nous avons une vision beaucoup plus libérale des choses, avec une confiance dans l'avenir, quoi qu'il arrive, et la certitude qu'il existe toujours des solutions. Nous allons donc trouver des solutions ensemble. Cela étant, elles ne se trouveront pas dans un appauvrissement général, mais dans une volonté générale. D'ailleurs, et vous avez souvent raison sur ce point, nous ferions mieux de nous rassembler pour trouver des solutions, plutôt que de nous opposer sur des choses qui ne sont pas forcément toujours nécessaires.

Concernant les investissements, et leur pertinence, nous savons depuis le début que nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet. Dont acte. Il n'empêche que nous allons quand même les réaliser. A ce propos, je rappelle que les investissements du mandat précédent étaient de 86 millions d'euros, et que vous nous aviez ensuite porté aux gémonies car nous montions jusqu'à 160 millions d'euros. Or, vous vous plaignez aujourd'hui que nous sommes redescendus à 110 millions. Il faudrait savoir. D'autre part, sachez que nous n'avons aucune difficulté à obtenir des financements, ni à les tenir, car nous avons des banquiers fidèles et efficaces qui ont une grande confiance dans la gestion de nos collectivités. Il n'y a donc aucun souci à ce sujet. Enfin, s'agissant d'une éventuelle augmentation des taux au sein de l'Agglomération, ce n'est pas le débat au sein de ce Conseil municipal.

En ce qui concerne l'impact de la Covid-19, il est vrai que nous avons beaucoup de peurs l'an passé sur les conséquences financières de cette crise. D'ailleurs, elles existent toujours aujourd'hui, mais de façon moins importante – et tant mieux pour tout le monde. Cela nous permet de continuer à investir, et de le faire de façon plus sereine. D'autre part, je pense qu'un élément vous échappe ; celui de la capacité des entreprises à réaliser des travaux. Je rappelle en effet que les entreprises sont extrêmement surchargées aujourd'hui, et que les appels d'offres prennent du retard car elles n'ont pas suffisamment de temps et surtout de salariés pour réaliser les projets qui leur sont demandés. Ce problème existe d'ailleurs dans tout l'Ouest de la France. Cela dit, il vaut mieux que les choses soient dans ce sens que l'inverse, et il est plutôt rassurant que nos entreprises soient *surbookées*.

Si nos recettes sont dynamiques, ce n'est pas par chance, car on n'a jamais que la chance que l'on se crée. Certes, vous pouvez balayer d'un revers de main le passage du taux de chômage de 11.2 % à 5.7 %, mais La Roche-sur-Yon était à la traîne en Vendée. Aujourd'hui, nous sommes juste positionnés derrière les Herbiers, et avons dépassé toutes les autres communes. Cela signifie donc qu'il existe une véritable dynamique, et il ne faut surtout pas la rompre.

S'agissant des salariés de la Ville et du dialogue social, je rappelle que le dialogue social est excellent depuis 2014, et que les choses se sont toujours très bien passées. D'ailleurs, nous avons eu beaucoup moins de grèves lors du dernier mandat que lors des mandats précédents. De plus, nous savions tous – agents, Direction et élus – qu'il y aurait des difficultés lors du passage aux 1 607 heures. C'est tout à fait logique et normal. Peut-être y a-t-il eu des renoncements de part et d'autre pour ne pas avoir appliqué cette loi plus tôt. Je pense notamment à la ville de La Rochelle, dans laquelle l'équipe municipale l'a appliquée dès 2015, avec de forts mouvements de grèves. Cela étant, des accords ont finalement été trouvés, et je ne doute à aucun moment que nous en trouverons également à La Roche-sur-Yon. Comme le disais Madame Durand, deux tendances syndicales s'opposent fortement aujourd'hui. Nous devons les prendre en compte toutes les deux, car nous ne sommes pas la municipalité d'une tendance syndicale ou d'une autre. C'est d'ailleurs peut-être ce qui nous différencie entre nous. Il n'existe pas de bons ou de mauvais syndicats. Il existe des tendances qui parfois s'affrontent durement. Il va donc falloir trouver des accords avec les uns et avec les autres, avec toute la détermination que je connais à l'équipe de Direction et à l'équipe d'élus en charge de ce dossier. Encore une fois, je ne doute à aucun moment que nous ne trouvions la solution.

Pour ce qui est du point d'indice et du traitement des salaires, je sais que Monsieur Héлары est forcément concerné par la situation. Malheureusement, ce n'est pas nous qui fixons ces taux, et nous avons toujours été aux côtés des syndicats pour améliorer le pouvoir d'achat de nos agents et leur mieux vivre – et c'est ce que nous allons continuer de faire. Certes, il existe des moments parfois difficiles, mais cela vaut dans toutes les relations humaines. Il est même tout à fait normal que les syndicats essaient toujours d'avoir plus que ce qu'on leur propose. C'est dans la nature des choses. Nous devons donc trouver le bon équilibre entre la volonté syndicale, la bonne tenue de nos finances et le service à la population, car c'est bien ce qui prime avant tout. Merci pour ce débat serein. »

***Le Conseil municipal clôt son débat sur les orientations budgétaires 2022.***

## **2. Révision libre du montant de l'attribution de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Sylvie DURAND** : Il est proposé au Conseil municipal de réviser librement le montant de l'attribution de compensation au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en se basant sur le rapport définitif de la CLECT, sur le coût des charges nettes transférées de la compétence PLU à La Roche-sur-Yon Agglomération.



*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **3. Modification des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Monsieur le Maire:** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts, précisant notamment le transfert de la compétence gérontologique, en vue de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **4. Avis du Conseil municipal sur le projet de schéma de mutualisation 2021-2026 de la Roche-sur-Yon Agglomération**

**Sylvie DURAND :** Le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté d'agglomération pour les années à venir.

*Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

**8 abstentions :** Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Després, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

### **5. Avis conforme de la commune de La Roche-sur-Yon pour un emprunt d'un montant de 200 000 euros réalisé par le Centre communal d'action sociale (CCAS)**

**Sylvie DURAND :** Le Conseil municipal doit rendre un avis favorable suite à la contractualisation d'un emprunt par le CCAS de La Roche-sur-Yon auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, pour un montant de 200 000 euros.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **6. Garantie d'un emprunt de 200 000 euros souscrit par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Roche-sur-Yon auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée, pour financer le programme d'investissement 2021**

**Sylvie DURAND :** Il est proposé au Conseil municipal de garantir le remboursement d'un emprunt de 200 000 euros, représentant 100 % d'un emprunt souscrit par le CCAS de La Roche-sur-Yon, auprès du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

### **7. Fourniture de moyens d'impression - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés**

**Christophe BLANCHARD :** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, les communes de La Ferrière, Thorigny, Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, Venansault et Nesmy, et la SPL Destination La Roche-Sur-Yon, pour l'acquisition de moyens d'impression et leur maintenance. Le montant maximum annuel du marché est de 932 500 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

## **8. Fourniture de mobiliers administratifs - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature des marchés**

**Christophe BLANCHARD** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, la commune de Thorigny et la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, pour la fourniture de mobiliers administratifs.

Le montant maximum annuel du marché est de 452 500 euros H.T. pour l'ensemble des membres du groupement. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer le marché au nom et pour le compte du groupement.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **9. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Christophe BLANCHARD** : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Marché n° 06-010 : Mise à disposition de mobiliers urbains sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- Marché n° V18-034 : Aménagement des espaces publics du Bourg-sous-la-Roche - Lot 03 « Espaces verts et mobiliers ».

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **10. Convention cadre entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Vendée, et l'Atelier et Chantier d'insertion de la ville de La Roche-sur-Yon**

**Françoise RAYNAUD** : Le placement extérieur est une mesure de réinsertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice et de prévention de la récidive. L'Atelier et Chantier d'insertion de la Ville peut y contribuer pour une première année expérimentale, la Ville étant conventionnée pour l'équivalent d'une place annuelle. L'indemnité versée par l'administration pénitentiaire s'élèverait à 20 euros par journée d'accueil effectif, soit, pour l'année 2022 : 252 journées x 20 euros = 5 040 euros. Ce partenariat n'engendrera pas de dépenses nouvelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention actant ce partenariat.

**Martine CHANTECAILLE** : « Nous voterons bien entendu cette délibération. La surpopulation des maisons d'arrêt vendéenne est tristement célèbre, et les derniers chiffres pour La Roche-sur-Yon font état de 210.3 % en octobre 2021 (contre 251 % en 2017). Certains l'ont vu de leurs yeux, les locaux ont été construits en 1907. Il y a trois personnes dans 9 mètres carrés, et parfois une quatrième sur un matelas posé au sol, avec une petite table, un lavabo, et une cuvette de WC derrière un rideau de douche, et cela 22 heures sur 24. De telles conditions sont indignes de notre société et de ses valeurs. Chacun s'accordera pour reconnaître – nous le croyons –, que ces conditions ne peuvent pas décemment offrir les capacités à se construire un nouveau parcours et à se réinsérer.

Que pouvons-nous faire à notre niveau, sachant qu'il n'est pas question de dire que vous portez la responsabilité de cette situation ? Tout d'abord, ne pas rester insensible au sort de ces personnes, et ne pas fermer les yeux. Puis, tenter de leur offrir les conditions d'une reconstruction, d'un nouveau départ, ou d'une reprise de parcours. Les collectivités ont un rôle à jouer, et les travaux d'intérêt général, aujourd'hui possibles jusqu'à 400 heures, ainsi que le partenariat que nous nous apprêtons à signer en sont les principaux outils.

Nous nous félicitons que la ville de La Roche-sur-Yon œuvre en ce sens. C'est de notre devoir, nous devons nous donner tous les moyens pour permettre aux juges de développer ces peines alternatives

à la détention, et aux personnes condamnées de se saisir de l'opportunité d'entrevoir la possibilité de se refaire confiance à travers une expérience positive. Nous souhaitons donc un appui important de la Ville à ces dispositifs, qui méritent d'être intensifiés, surtout lorsque les conditions de détention sont celles de La Roche-sur-Yon. »

**Monsieur le Maire :** « Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette intervention. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **11. Ilot de La Poste/Ecole de musique/Musée - Approbation du Compte rendu annuel à la collectivité locale**

**Malik ABDALLAH :** Par délibération du Conseil municipal du 9 avril 2008, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM Oryon, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération « Ilot de La Poste - Ecole de Musique - Musée » en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du même code, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le CRACL au 31 décembre 2020.

**Nicolas HÉLARY :** « Devons-nous voter sur ces rapports ? »

**Malik ABDALLAH :** « Oui ».

**Nicolas HÉLARY :** « Nous voterons donc contre ce rapport, puisque nous n'avons pas du tout la même vision que vous concernant l'aménagement du centre-ville et donc de l'ilot de La Poste. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix contre :** Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Després, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélaré, Monsieur Romain Bossis

**2 abstentions :** Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

#### **12. ZAC de la Marronnière - Approbation du Compte rendu annuel à la collectivité locale**

**Malik ABDALLAH :** Par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2006, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de confier à la SAEM Oryon, sous concession d'aménagement, l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la « ZAC de La Marronnière » en application des dispositions des articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, le concessionnaire est tenu de remettre à la commune le Compte rendu annuel à la collectivité locale, présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver le Compte rendu annuel à la collectivité locale au 31 décembre 2020.

**Guy BATIOU :** « Puisque nous sommes en année n-1, les décisions se prennent cette année sur la Marronnière. Par exemple, nous avons vu lors du débat sur le PLU que nous réduirions les emprises foncières. Nous aimerions donc savoir ce qui sera fait pour 2021, sachant que je suis extrêmement favorable à la réduction de l'emprise constructible de cette zone, qui est déjà suffisamment éloignée du centre-ville ? Bref, où en sommes-nous concrètement aujourd'hui ? »

**Malik ABDALLAH :** « Il n'y aura quasiment aucune évolution pour l'année 2021, puisque la révision du PLU sera approuvée au début de l'année prochaine, pour des réalisations à partir de 2023. Cela signifie

donc que la diminution ou non de la part d'habitation figurera dans le CRACL 2023-2024. Cela étant, nous prévoyons bien entendu de diminuer la surface d'habitation de cette zone, tout en respectant l'accueil des 4 900 nouveaux habitants qui arriveront sur notre territoire sur les dix prochaines années. Il y aura donc des hectares en moins sur cette zone, mais nous ne savons pas encore combien. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **13. Concession d'aménagement du quartier des Halles - Approbation du Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL)**

**Malik ABDALLAH :** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte rendu annuel du concessionnaire Oryon à la ville de La Roche-sur-Yon. Le document retrace l'ensemble des actions entreprises par le concessionnaire au cours de l'année 2020. Il présente également les perspectives financières pour les années à venir.

**Nicolas HÉLARY :** « Comme pour la délibération n° 11, nous ne voterons pas ce rapport, compte tenu de notre différence de vision du centre-ville. Cependant, cette délibération nous permet de revenir sur vos déclarations fluctuantes au sujet des Halles, tant au niveau des délais qu'au niveau des budgets. Concernant les délais, et après insistance de notre part, vous nous indiquiez une fin de travaux pour fin 2021, début 2022, lors du Conseil municipal du 30 juin dernier. Trois semaines plus tard, vous annonciez une fin de travaux en 2023 sur le site de Ma Ville solidaire, tout en indiquant cela ferait deux ans de retard, alors que le retard sera en réalité de trois ans et demi. Enfin, quelque temps plus tard, vous déclariez dans la presse que les travaux seraient terminés au premier semestre 2022, et vous annonciez, encore récemment dans la presse, une fin de chantier pour 2022 à l'occasion de la démolition du bloc U Fuzz'Yon. Or, dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, il écrit une fin de travaux pour 2023. »

**Monsieur le Maire:** « Excusez-moi mais je crois que vous faites confusion car il ne s'agissait pas du même chantier.

**Malik ABDALLAH :** « Il s'agit en effet de la galerie Bonaparte. »

**Nicolas HÉLARY :** « Très bien. Il était cependant inscrit 2023 sur le site ma Ville solidaire. Concernant le budget du chantier des Halles, vous indiquiez récemment dans les colonnes du journal *Le Pays Yonnais* que les 3 millions d'euros de dépassement annoncés étaient une estimation « au doigt mouillé » et que vous n'en saviez rien. Il est regrettable que le doigt mouillé dont vous parlez... »

**Monsieur le Maire:** « Encore une fois, je suis désolé, mais cela n'a rien à voir avec cette délibération. »

**Nicolas HÉLARY :** « Il n'empêche que nous pouvons quand même revenir en Conseil municipal sur les déclarations que vous faites au fil du temps. Il est aussi important d'écouter ce que demandent les citoyens et les Yonnais, à savoir de la transparence sur cette question. »

**Monsieur le Maire:** « Je vous demanderai s'il vous plait de bien vouloir intervenir tout à l'heure lorsque nous parlerons du dossier des Halles. »

**Malik ABDALLAH :** « Cette délibération ne concerne aucunement le projet des Halles, mais bien la concession d'aménagement du quartier des Halles que nous avons votée en 2018. Je rappelle en effet que nous avons fléchi des opérations à l'intérieur de ce périmètre, et que nous allons les confier à Oryon pour acheter, rénover et revendre. D'ailleurs, aucun de ces fléchages ne fait état du bâtiment des Halles ou encore du marché. Nous sommes donc bien sur la concession d'aménagement des Halles, et non sur le dossier du chantier des Halles proprement dit. De plus, je vous ai dit que nous nous étions principalement concentrés sur la galerie Bonaparte en 2020, à laquelle vous vous opposez, alors que densifions une friche en cœur de ville pour y implanter des logements et du commerce. Nous n'avons donc peut-être pas la même conception du centre-ville, mais le fait de ramener des logements et des commerces dans le centre-ville est en tout cas notre conception pour dynamiser ce secteur. Bref, cette délibération n'a rien à voir avec le projet des Halles. »

**Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.**

**8 voix contre :** Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis

#### **14. Requalification du quartier des Halles - Convention d'indemnisation**

**Frédérique PÉPIN :** Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et du Bourg-sous-La Roche, la ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des Halles

La commission de règlement amiable a examiné le dossier de demande d'indemnisation déposé par la Boucherie Arnaud, et mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causé par les travaux menés par la Ville. Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission, ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une indemnité d'un montant de 20 562 euros à la Boucherie Arnaud.

**Nicolas HÉлары :** « J'aimerais donc revenir sur le rapport précédent, dans lequel il est clairement noté que « la vocation terroir et convivialité alimentaire sera confortée par le projet du parvis des Halles dont la livraison est prévue pour l'été 2023. ». Voilà ce qui était écrit dans ce rapport, contrairement à ce que vous disiez. »

**Monsieur le Maire :** « Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit, mais je sais que vous avez une oreille sélective. C'est normal. Bref, je vous écoute. »

**Nicolas HÉлары :** « Nous venons donc de voir que vos déclarations concernant les délais étaient relativement fluctuantes. Il en est de même s'agissant du budget de ce chantier, puisque vous indiquiez récemment dans un article du journal *Le Pays Yonnais* que les 3 millions d'euros étaient une estimation au doigt mouillé et que vous n'en saviez rien. Or, ce doigt mouillé ne vous appartient pas. Il appartient en réalité à Madame Durand, puisque c'est elle-même qui nous a donné cette information lors d'une commission du mois de février dernier. De plus, contrairement à certaines personnes de cette enceinte, je trouve que Madame Durand est une personne tout à fait courtoise et respectueuse, et je lui pardonne mêmes ses réflexions précédentes. Par conséquent, je n'ose pas croire qu'elle nous ait raconté des bêtises, et si cela était une erreur, il faudrait alors la corriger.

Cela dit, Monsieur le Maire, faire de la désinformation un mode presque permanent de communication politique sur ce sujet, pour vous sortir des bourbiers dans lesquels vous vous enfoncez tout seul, fait que tout le monde perd finalement le fil dans ce dossier, ainsi que la notion de vérité. Cela rend même toute critique impossible, puisque selon le cas, vous vous réferez à telle ou telle de vos affirmations contradictoires en fonction de ce qui vous arrange. C'est sans doute le but que vous recherchez mais la ficelle est un peu grosse, et un tel fonctionnement n'est surtout pas acceptable dans une saine démocratie pour créer la confiance nécessaire entre élus et citoyens.

D'une manière générale, qu'il s'agisse des délais ou des budgets de ce dossier, un effort de transparence serait donc appréciable et apprécié par l'ensemble des élus – car je pense même que certains élus de votre majorité s'y perdent – et surtout par les Yonnais et par les commerçants. »

**Guy BATIOT :** « Lors d'une réunion de la CAO, j'avais demandé que toutes les recherches de responsabilités soient faites concernant ce quartier des Halles, puisqu'un certain nombre de contentieux semblaient pouvoir émerger. Cela fait maintenant six mois. Aussi, pourrions-nous avoir un point à ce sujet, car il y a vraiment des financements et des responsabilités engagés dans ce dossier ? »

**Nicolas HÉлары :** « Je précise que nous voterons quand même cette délibération d'indemnisation, car nous savons que les commerçants souffrent suffisamment de ces travaux. »

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Dans le cadre de la restructuration du quartier des Halles, nous souhaiterions connaître le montant total des indemnisations aux commerçants, ainsi que leur répartition. Merci s'il vous plaît de bien vouloir nous faire parvenir cette information. »

**Monsieur le Maire**: « Toutes ces informations sont déjà à votre disposition. Il vous suffit simplement de reprendre les délibérations des Conseils municipaux et de les rechercher – puisqu'il s'agit d'informations publiques. Cela étant nous vous ferons quand même un point à ce sujet lors d'une prochaine séance.

Quant à Monsieur Hélyar, je pense que vous vous ennuierez dans un an car votre rhétorique intellectuelle revient en permanence. S'agissant des Halles, il est vrai que c'est un chantier compliqué. Je ne vous donnerai donc pas de date aujourd'hui car toutes celles que nous avons tenté de fixer se sont avérées fausses, soit en raison de la Covid-19, soit en raison du maître d'œuvre. Pour l'instant, nous sommes certains que l'ancien bâtiment U est en cours de démolition, et que cette opération sera terminée d'ici le 19 novembre prochain. Nous pourrons alors passer à d'autres phases. Concernant les montants de ce chantier, nous n'avons pas encore le montant total et définitif. Nous vous le communiquerons donc en temps et en heure, comme nous le ferons aussi auprès de tous les citoyens. Pour ce qui est des commerçants, je suis passé les voir ce week-end, et ils ne semblent pas si malheureux que vous le dites. Vous auriez pu le constater si vous aviez été avec moi. Ils sont même tout à fait heureux d'être là, et joyeux de partager des moments d'amitié tous ensemble.

Pour répondre à Monsieur Batiot enfin, sachez que la loi ne nous permet pas de tout communiquer pour le moment. Effectivement, certains contentieux seront ouverts, et nos avocats travaillent sur ce sujet. Cela étant, je pense que les contentieux avec la maîtrise d'œuvre seront certainement très longs à démêler, compte tenu de tout ce qu'il s'est passé sur ce chantier ces dernières années. Quoi qu'il en soit, toutes les responsabilités seront recherchées. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.**

## **15. Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable**

**Anne AUBIN-SICARD** : La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

La Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon présentent un rapport commun sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable.

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Monsieur le Maire. Le rapport de développement durable présenté ici est pour nous, une nouvelle fois, plein de bonnes intentions, mais manque d'obligations, puisque les projets ne peuvent être vérifiés et qu'il n'y a aucun objectif intermédiaire. Or, il nous semble indispensable que des indicateurs objectivent les notions de progression, de transparence et d'évaluation, afin d'avoir un outil de pilotage des actions. Ces indicateurs doivent être environnementaux et sociaux, et doivent permettre de comprendre comment la Ville gère les risques et les impacts négatifs. Aussi, plutôt que d'avoir une photographie des actions passées, il conviendrait de se donner les moyens de tenir la trajectoire nécessaire pour une ville vivable avec le changement climatique.

Le Commissariat général au développement durable a établi un guide des éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable. Il y déplore que de nombreuses collectivités produisent des éléments d'informations sur ce qu'elles ont réalisé, notamment les politiques publiques, programmes ou actions visant l'amélioration de l'environnement. Il y a donc peu de prise de recul au regard des enjeux locaux et globaux sur ce qui a été mis en œuvre. D'autre part, il précise qu'évaluer signifie bien plus que renseigner les tableaux de bord. Enfin, il s'agit également d'éclairer la décision pour éventuellement réorienter l'action.

Nous pourrions ainsi avoir une vision objective du rapport de développement durable fourni. Prenons l'exemple du jardin éphémère. Il ne s'agit pas, comme on me l'a proposé en Commission, de connaître

le bilan carbone de chaque plante, mais plutôt d'avoir une vision holistique du projet, afin de savoir s'il est judicieux de le pérenniser en l'état, ou s'il est préférable de planter en pleine terre par exemple. L'impact sur la température serait le même, mais la consommation d'eau serait moindre.

Par ailleurs, plusieurs points sont à notre sens insuffisants. Ainsi, le plan global de déplacement nous semble peu ambitieux compte tenu des objectifs des différentes parts modales. De même, l'attribution des logements sociaux est encore insuffisante pour le premier quartile, ainsi que pour les publics prioritaires et relevant du DALO, alors que les deuxième, troisième et quatrième quartiles ont vu leurs objectifs dépassés, et que les projets immobiliers en cours ciblent majoritairement des logements pour ces tranches. D'autre part, l'acculturation des services aux enjeux de la biodiversité n'est pas formalisée précisément. Enfin, ce rapport contient peu de mise en œuvre d'une véritable politique publique en matière d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches RSE, alors que c'est l'un des objectifs stratégiques du PCAET. »

**Guy BATIOU :** « Ce rapport contient énormément de choses et devient de plus en plus dense. Monsieur le Maire, vous disiez tout à l'heure que nous n'avions pas forcément les mêmes idées, mais nous sommes ici face à des urgences. Pour ma part, je pense que les idées sont forcément communes, mais que ce sont les réponses qui divergent.

Nous le voyons, le réchauffement climatique entraîne déjà des évolutions très préoccupantes. Elles ont été soulignées par le GIEC et la communauté scientifique est enfin unanime sur ce point. D'autre part, nous constatons également une augmentation exponentielle des gaz à effet de serre, des records de températures, des sécheresses et des inondations. Bref, nous voilà entrés dans la crise écologique globale, pour laquelle nous, écologistes, étions bien seuls à lancer l'alerte il y a quelques années, et la situation sanitaire et économique en sont les prémisses. Plus nous tardons à réagir, plus le choc sera rude. Tous nos budgets locaux doivent impérativement s'y préparer car les dix prochaines années seront cruciales, et mêmes absolument cruciales.

La prise en compte des objectifs de développement durable, ainsi que les objectifs régionaux et européens pour 2050 sont ambitieux, puisque nous devons atteindre 100 % d'énergies renouvelables, et une neutralité carbone. Cela montre bien que nous avançons – certes doucement – vers un constat partagé, ce que nous demandions depuis très longtemps. Néanmoins, encore faut-il en tirer toutes les conclusions, et l'optimisme sous-entend aussi l'action – car nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre. A ce titre, et comme ma collègue vient de le rappeler, un budget carbone au budget climat pourrait nous permettre d'identifier très précisément nos recettes et nos dépenses, (favorables, défavorables ou neutres) pour le climat, et de suivre leur évolution. C'est essentiel pour atteindre le cap exigeant fixé par les accords de Paris, et régionalement par le SRADET, puis couplé localement par le PCAET, même si nous savons que ces caps importants ne nous permettront pas de rester sous les 2 degrés Celsius. Bref, s'il est bon de se fixer des objectifs ambitieux, encore faut-il veiller à ne pas engager des actions contradictoires avec la cohérence et la vision globale. Cependant, en ce domaine, comme en tant d'autres, le « en même temps » ne fonctionne pas.

J'aimerais à présent prendre quelques exemples emblématiques pour démontrer à quel point la cohérence globale est indispensable. Tout d'abord, les infrastructures routières représentent une saignée énorme pour toutes les continuités écologiques, et au-delà d'une fluidité extrêmement temporaire des circulations, ces ouvrages sont une incitation conduisant à une inéluctable augmentation de la circulation, y compris en ville. D'ailleurs, les études sur ce point sont quasi-unanimes. Nous avons donc ici deux exemples emblématiques à La Roche-sur-Yon avec des budgets considérables, qui sont les axes de Nantes et de La Ferrière. S'agissant de La Ferrière, les 9 millions d'euros de ce projet n'intègrent même pas les mobilités douces, ni aucun parking relais extérieur ou voie en site propre adaptée. De même, il n'y a aucun franchissement piéton ou vélo sur les deux-ronds-points concernés. Quel développement durable dans ces conditions, avec plus de 30 000 véhicules par jour ? De plus, quelle que soit leur motorisation, l'analyse du cycle de vie des voitures font qu'elles polluent de toute façon, et 30 000 véhicules par jour ne résolvent en rien les problèmes d'embouteillages. Pourtant, le site Michelin était idéal pour y faire un parking relais, lié à la station multiservices déjà existante, avec un départ de voies vélos et de bus en site propre, voire même, pourquoi pas, une base de départ pour les bus de La Roche-sur-Yon et de l'Agglomération. Au lieu de cela, nous aurons plus loin un rond-point vitrine inaccessible, montrant un bocage que l'on fait disparaître.

S'agissant du rond-point Napoléon, situé route de La Ferrière, pourquoi aucun aménagement piétons et vélos n'a été intégré au projet, avec un parking relais lié à la ligne de bus ? Cela aurait notamment soulagé le parking de l'hôpital. Bref, nous manquons de foncier à La Roche-sur-Yon et nous concentrons une quantité invraisemblable de voitures sur un site propre du centre-ville, pour des personnes qui s'y rendent temporairement.

De son côté, l'agglomération a pour objectif de diminuer la part de la voiture individuelle de 10 %. Or, si le PGD est intéressant, il n'est toutefois pas suffisamment ambitieux pour les prochaines années. Nous aurions dû notamment fixer une part modale pour les bus bien supérieure aux 1 % envisagés, qui sont beaucoup trop faibles pour entrer dans les critères qui ont été exposés par Madame Aubin-Sicard. De même, il faut impérativement répondre à la demande importante de véhicules à assistance électrique, car les 300 vélos ont tous été écoulés, et que le centre vélos n'en a plus à disposition, sans quoi nous passerions à côté d'une occasion unique de réorienter les modes de déplacements doux. Il ne s'agit pas de dire s'il est bien ou mal d'acheter un vélo, mais de répondre impérativement à la demande de location de vélos à assistance électrique. Il s'agit là d'une urgence absolue, bien plus pertinente que les trottinettes. D'ailleurs, la charte des services publics élaborée dans les services mêmes de la Ville et de l'Agglomération est une excellente base pour mettre ce plan d'actions en cohérence. Nous devons en effet tous nous y mettre, car il nous reste à peine dix ans pour le faire.

La crise a montré la nécessité d'un aménagement cyclable global et cohérent, et souligné la nécessité d'une synergie entre tous les opérateurs (collectivités, associations, prestataires). A ce titre, la Maison de la mobilité serait vraiment une réponse de type « service public » à ces questions, et donnerait plus d'ampleur aux initiatives auxquelles beaucoup participent déjà. Je pense notamment aux plans interentreprises ou aux locations de vélos, ou encore aux différentes réflexions sur les aménagements. D'ailleurs, j'aimerais savoir où nous en sommes à propos de cette Maison de la mobilité.

Concernant la politique tarifaire des bus, vous vous félicitez à très juste titre des trois mois de gratuité pour les chômeurs. Cependant, j'aimerais vous rappeler qu'il existe une demande particulière pour une catégorie très précaire, à savoir les bénéficiaires du RSA, qui n'ont pas accès aux abonnements classiques.

S'agissant des bâtiments, il faudrait que la production d'énergies renouvelables soit systématique sur toutes les nouvelles constructions. Or, ce n'est pas encore le cas pour le bâtiment de la SMAC, alors même que cette structure est prévue pour durer de très nombreuses années. Il aurait été tout à fait possible d'inclure ces contraintes dans le cahier des charges, pour que ce bâtiment soit autonome en énergie et positif en production. Je rappelle en effet que la RT 2020 est largement en-dessous des objectifs de 2050, et des moins 60 %, ce qui signifie que toutes ces mesures doivent impérativement être prises en compte dès aujourd'hui pour ne pas que habitants en pâtissent à l'avenir.

D'autre part, je n'ai pas très bien compris si le cadastre photovoltaïque concernait les bâtiments publics ou privés. D'ailleurs, ce n'est pas la peine d'aller chercher des surfaces cultivées ou autres, car nous avons déjà beaucoup de surfaces existantes avec nos toitures. Il suffirait donc simplement de les optimiser. Concernant les 100 % de production d'énergies renouvelables, je rappelle que nous avons peu de sites sur notre territoire pour la production éolienne. Il serait donc impératif d'associer les citoyens à ces réflexions pour élaborer des projets mixtes citoyens-collectivité, car ce type de projet permet à ceux qui ont un peu d'argent de le placer intelligemment dans des productions renouvelables. Là aussi, c'est indispensable pour les années à venir.

Par ailleurs, ce rapport stipule que 9 dossiers de SLIME sur 124 ont abouti. C'est très préoccupant, car ces personnes risquent de très mal supporter la hausse des coûts de l'énergie. Il faut donc impérativement faire aboutir beaucoup plus de dossiers pour ne pas aggraver davantage leur situation à l'avenir.

Concernant la thématique biodiversité, nature et environnement, nous pourrions discuter pendant très longtemps des aménagements Théâtre et Clemenceau. Le plus important est d'abord de comprendre qu'ils sont éphémères. Or, le plus intéressant, à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération, est d'avoir surtout des aménagements non-éphémères, puisqu'un îlot de fraîcheur permanent est beaucoup plus efficace qu'un îlot de fraîcheur éphémère. Cela tombe sous le sens. Aussi, est-il vraiment intéressant d'avoir des végétaux hors sols, compte tenu notamment des contraintes d'arrosage ? D'ailleurs, lors de



notre campagne, nous avons proposé d'aménager des ilots de fraîcheur permanents dans les cours et aux abords des écoles, de sorte à rendre certaines rues à la nature.

En ce qui concerne l'eau, serait-il possible de mettre en place une politique incitative de récupération de l'eau, car il pleut encore relativement régulièrement dans nos régions ? Concernant la protection des espaces naturels agricoles, il est absolument indispensable de préserver le maximum de foncier, et de le consacrer à autre chose qu'à de la construction, comme nous l'avons vu pour la ZAC de la Marronnière. A ce propos, j'aimerais que la Collectivité soit encore plus exigeante en matière de protection environnementale à l'égard des terrains qu'elle confie, car nous manquons de production bio et nous n'avons pas suffisamment d'offre pour répondre à la demande du marché – comme nous le voyons régulièrement en CAO. Dans le même ordre d'idée, le PAT (Plan alimentaire territorial) devrait avoir comme finalité de sécuriser l'approvisionnement alimentaire du territoire par une production locale le plus bio possible, permettant de réduire les consommations d'énergie. De plus, cette production contribuerait à la bonne santé des populations et créerait des emplois locaux. Nous insistons donc pour que toutes les dimensions que cela suppose soient abordées dans le futur PAT (mise à disposition, emplois, facilitation d'installation de producteurs, localisation des terres, cahier des charges). Par ailleurs, nous constatons que la part de produits bios dans la restauration municipale n'est que de 15 %, c'est-à-dire exactement la même que celle de l'an dernier, alors que la délibération du 18 mai dernier indiquait un pourcentage de 17 %, et que le *Roche Plus* du mois de septembre mentionnait même 40 %. J'espère donc que ces 40 % ne sont pas de la communication, ce serait mal venu.

Concernant l'implantation de 100 000 arbres, le plus important est le rapport destructions-plantations. En effet pourquoi planter des arbres jeunes si l'on en supprime plus, et que l'on supprime des installations existantes ? S'il est toujours possible d'évoquer l'ERC (éviter, réduire, compenser), nous serons au mieux en compensation, car malheureusement on ne compense strictement jamais à 100 %. C'est illusoire. Dans ce cadre, je pense souhaitable une protection totale des haies, et que toute modification soit soumise à enquête en cas de projet. Il ne s'agit pas de tout interdire, mais de protéger, pour voir s'il est possible ou non d'aménager – plutôt que d'avoir un certain laisser-faire comme nous avons pu le connaître.

Pour ce qui est de Beautour, jamais pour ce site nous ne devrions lire – comme c'est écrit dans le rapport – « le projet investira le site avec pour souci de limiter son impact environnemental », car il ne devrait y avoir aucun impact environnemental, mais sa préservation complète. En effet, comment préserver la biodiversité lorsqu'on va « reméandrer un ru » ? Je ne sais pas ce qu'il restera après le retraçage de ce ruisseau. De même, il est écrit « un effort est fait en vue de limiter l'incidence des travaux sur les eaux humides en place ». Il ne manquerait plus qu'on ne fasse pas d'effort en la circonstance sur une telle zone, car il ne devrait y avoir aucun impact sur ces zones humides. D'ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi il est indiqué ensuite que « les impacts impondérables du projet seront compensés par la restauration d'une prairie humide hors du site ». Par conséquent, non seulement on ne restaure pas, mais en plus on restaure ailleurs – ce qui est très hypothétique – et hors du site. C'est complètement contraire à l'esprit du legs du sénateur Durand. D'autre part, il est indiqué que « le réseau de haies sera conforté », mais non sans mal, puisqu'il a fallu intégrer des mesures d'évitements pour préserver des habitats à reptiles. Or, si les reptiles n'habitent pas dans les haies, je ne sais pas où ils muent ! Enfin, nous étendons le parking visiteur, ce qui est le comble pour ce site. De plus, le mot biodiversité n'est mentionné qu'une seule fois dans le rapport consacré à Beautour, et encore il s'agit de biodiversité cultivée. Aussi, je crois que la biodiversité naturelle de ce site remarquable est désormais bel et bien menacée par un parc à thème. Encore une fois, je ne remets pas en cause ce qui est fait par la DSP, mais pas de cette façon. C'est contraire à ce que souhaitait Monsieur Durand.

Enfin, j'aimerais terminer par deux propositions. Tout d'abord, mettre en place une initiative de convention au Conseil citoyens de transition, à la fois pour la Ville et pour l'Agglomération. L'intelligence collective de nos concitoyens et concitoyennes a en effet beaucoup à nous apporter – la convention climat l'a montré –, car ce sont nos modes de vies les plus ancrés qui évolueront. Par conséquent, autant s'y préparer tout de suite, la participation du plus grand nombre sera le seul gage d'efficacité. Moins les citoyens participeront, moins ils comprendront que nous soyons exigeants en matière de modes de vie. D'autre part, je voudrais répondre par anticipation à ce que l'on me répond très souvent. Il est évident que des choses ont été faites et que des points importants ont déjà été réalisés. Cela étant, d'autres sont tout aussi indispensables, et nous les avons quasiment tous votés. Agir immédiatement est donc indispensable, et il faut y aller dès maintenant en travaillant tous en commun. Nos politiques doivent désormais passer de ce que nous voulons faire à ce qu'il est nécessaire de faire,

car l'urgence est absolue. Nous n'avons plus ni le choix, ni le temps, et j'avoue avoir du mal à rester aussi optimiste que vous. Certains ou certaines estiment que ces propositions sont irréalistes, mais la grande leçon de la vie n'a-t-elle pas toujours été que le plus improbable se produit face à la nécessité ? »

**David SALLÉ** : « J'aimerais faire un focus sur l'accessibilité, que vous pointez dans le rapport comme étant un « vecteur de cohésion sociale ». Ce sujet est effectivement très important, puisqu'il permet de réduire les inégalités. Or, nous avons été très surpris de voir que la ligne « accessibilité » avait été amputée de quasiment la moitié du budget dans le DOB qui nous a été présenté, et plus précisément dans le PPI (1.1 million d'euros engagés au DOB 2021, contre 601 000 euros au DOB 2022). Par conséquent, pourriez-vous nous donner des explications concernant cette baisse drastique du budget « accessibilité » ? »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Beaucoup de remarques ont été faites et il est difficile de répondre à toutes. Tout d'abord, j'aimerais remercier les services des deux collectivités pour leur implication, et en particulier le service dédié aux questions de biodiversité, qui réalise un véritable travail d'acculturation auprès des autres services de deux collectivités. D'ailleurs, cet objectif ne figure non pas dans le rapport de développement durable, mais bien dans le plan de biodiversité 2017-2021.

Concernant le jardin éphémère de la place du Théâtre, nous l'avons voulu comme une phase d'expérimentation pour le moment, avant de réaliser un aménagement beaucoup plus pérenne. Il y aura donc une véritable zone végétalisée à cet endroit, une fois que les travaux de l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération seront terminés. D'ailleurs, il ne faudrait pas de tromper sur la question du stockage carbone permis par un tel aménagement, puisque nous savons que les espaces végétalisés en ville permettent de stocker trois fois moins de carbone qu'une prairie naturelle ou qu'une forêt. Ils ont donc un rôle moins important que ce qui existe dans l'espace rural d'une commune.

Concernant l'aménagement en cours du rond-point Napoléon, je rappelle que 30 000 véhicules par jour transitent sur cet axe, qui est considéré comme un itinéraire d'intérêt régional. Par conséquent est-il bien raisonnable d'y implanter un aménagement cyclable ? Nous préférons plutôt, comme nous vous l'avons démontré avec les aménagements du boulevard Délos et de la rue Monge, réaliser des aménagements cyclables sur des sites routiers nettement moins fréquentés.

Quant au plan solaire, deux choses sont à distinguer dans la stratégie solaire de la Collectivité. Tout d'abord, la stratégie de rénovation énergétique et de réduction des consommations d'énergies pour les bâtiments publics, à travers le Plan de performance et de modernisation énergétique des bâtiments. D'ailleurs celui-ci sera ensuite accompagné d'un véritable plan solaire. S'agissant du secteur privé et des particuliers, je rappelle que nous avons voté au dernier Conseil d'agglomération la plateforme territoriale de la rénovation énergétique. Celle-ci permettra d'aller encore plus loin dans l'accompagnement de l'isolation et des réductions de consommation d'énergie par rapport à ce que fait aujourd'hui le guichet unique de l'habitat. Enfin, s'ajoute à cela le fameux cadastre solaire, qui permettra donc à chacun de savoir si sa toiture est éligible ou non à l'installation de panneaux photovoltaïques – au regard de l'orientation et non de la solidité de la structure.

Pour ce qui est de la politique de récupération des eaux de pluies, pourquoi pas ? Je rappelle que l'Agglomération vient de prendre la compétence Eaux pluviales et qu'un schéma directeur Eaux pluviales sera prochainement élaboré. C'est donc une question sur laquelle nous pourrions bien sûr travailler.

Sur le fait d'associer les citoyens au projet des énergies renouvelables, cela me paraît effectivement indispensable. D'ailleurs, la collectivité s'est orientée sur le 100 % énergies renouvelables, car le diagnostic réalisé l'année dernière par le Sydev a révélé des potentialités du territoire en la matière. Autrement dit, nous savons que nous avons tout le potentiel nécessaire pour aller vers du 100 % renouvelable à l'horizon 2050, sachant que la part du photovoltaïque sera très importante, puisque 75 % du gisement d'énergies renouvelables est concerné par ce mode d'énergie. C'est pour cette raison que nous nous engageons dès à présent vers un véritable Plan solaire.

S'agissant du PAT, je rappelle qu'un diagnostic est actuellement en cours, et que nous établirons ensuite un plan d'actions. Nous aurons donc l'occasion de reparler de ce dossier, d'autant que vous siégez dans cette commission.

Pour ce qui est du plan 100 000 arbres, il s'agit pour nous d'une initiative majeure, tant en termes d'atténuation que d'adaptation au réchauffement climatique. D'autre part, sachez que le patrimoine arboré n'est pas figé, et qu'il vit en permanence, et que le fait de laisser un arbre mourir lui fera perdre tout ce qu'il aura stocké en carbone. Il faut donc gérer cet arbre, par exemple en meuble, pour qu'il puisse continuer à stocker du carbone. Quant aux jeunes forêts, elles permettent de capter beaucoup plus de carbone, contrairement à une forêt à maturité qui, elle, sera beaucoup plus statique en matière de stockage.

En ce qui concerne le Conseil citoyen Transition, sachez que nous allons le révoquer au début de l'année prochaine lorsque nous approuverons définitivement le projet Plan climat. Par ailleurs, j'aimerais vous communiquer un chiffre très intéressant pour notre territoire, et qui donne une vision positive de nos habitants en matière d'empreinte carbone, puisque qu'un Agglo yonnais représentait 5.6 tonnes d'émission de gaz à effet de serre par an en 2018, contre une moyenne nationale de 11.8 tonnes par habitant et par an. Cela signifie donc que nous réalisons déjà des efforts très vertueux.

Quant à Beautour, je pense que nous serons définitivement irréconciliables sur la question. Concrètement, nous avons voulu vulgariser la biodiversité pour permettre à tous de bien la comprendre et de bien la protéger. Certes, une toute petite part de zone humide sera affectée, mais elle sera compensée de l'autre côté du cours d'eau. S'agissant du reméandrage, cela n'est pas une difficulté, puisque nous en avons fait sur l'Yon au niveau de Rivoli, et que cela nous permis d'avoir un véritable retour de biodiversité ainsi qu'une eau de bien meilleure qualité. Par conséquent, le reméandrage n'est pas forcément quelque chose de négatif, bien au contraire. »

**Patricia LEJEUNE** : « Je rappelle que le rapport d'activité sur l'accessibilité sera présenté lors de la commission communale et intercommunale d'accessibilité le 10 décembre prochain. Pour information, sachez que l'état d'avancement des travaux depuis 2015 – c'est-à-dire depuis le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée –, montre une évolution importante, puisque nous avons déjà réalisé des investissements en matière d'accessibilité sur 42 sites, parmi les 110 qui avaient été identifiés dans cet Agenda. De même, sachez qu'une trentaine de dossiers sont actuellement en cours de traitement, et que nous avons réalisé d'autres actions qui n'étaient pas forcément programmées dans l'Agenda. Je pense notamment à certains projets structurants, comme le groupe scolaire Laennec, dont le chantier relève d'autres programmes d'investissements. D'autre part, je rappelle que nous avons investi 300 000 euros pour remettre aux normes l'ascenseur de l'école Rivoli, et que nous avons également réalisé des travaux sur la place du Bourg-sous-La Roche. Autrement dit, certains investissements relèvent du budget ADAPH, et d'autres des budgets annexes ou de la voirie – comme par exemple l'installation de feux sonores et de bandes de guidage pour les personnes malvoyantes, ou encore à la mise en accessibilité à certains commerces. J'aimerais d'ailleurs remercier les services qui arrivent toujours à trouver des solutions pour répondre à la réglementation. Enfin, je vous informe que nous installerons prochainement une salle de change PMR à la piscine, d'un montant de 40 000 euros, et que celle-ci sera la deuxième de France. Par conséquent n'ayez crainte, des travaux de mise en accessibilité sont réalisés très régulièrement, même s'il s'agit parfois de petites choses qui ne figurent pas forcément dans l'Agenda d'accessibilité. Je pense entre autres à l'installation d'un monte-escalier pour la cantine de l'école de l'Angelmière, ou à l'abaissement des plafonds et au changement de revêtement des sols de l'Ulysse dédiée aux enfants malentendants du groupe scolaire Rivoli, dont les travaux ont été effectués sur le budget Education. »

**Jacques BESSEAU** : « Monsieur le Maire, concernant les 40 % de produits bios, sachez qu'il ne s'agit pas d'un vœu pieux, puisque nous dépassons même ce seuil dans certaines écoles, et que les cantines comptent déjà 55 % de produits labellisés. Nous sommes donc très attentifs à la qualité alimentaire des repas des enfants, mais pas que, puisque nous nous inscrivons également dans la même démarche pour les EPHAD et les crèches. De même, sachez que j'ai aussi invité Madame Chantecaille et ses collègues pour visiter le CMR (Centre municipal de restauration) pour qu'ils puissent juger de la qualité du travail accompli. S'agissant du zéro plastique, l'opération a déjà démarré, et nous allons investir progressivement pour ne pas faire de mauvais choix – d'autant que le prix des matières premières est actuellement en hausse. Je rappelle que quatre groupes scolaires sur quinze vont expérimenter les bacs inox, et que nous déploierons cette opération jusqu'en 2025. »

**Guy BATIOU** : « Ce chiffre n'est vraiment pas lisible, puisqu'il est indiqué 40 % dans le rapport et 17 % dans le magazine *Roche Plus*. A quoi correspondent ces 40 % ? »

**Christophe BLANCHARD** : « L'article du *Roche Plus* était effectivement consacré à la restauration des groupes scolaires de La Roche-sur-Yon, dans lesquels les produits bios représentent plus de 40 % des 57 % des produits labellisés dit Egalim. »

**Malik ABDALLAH** : « J'aimerais simplement revenir sur deux sujets qui ont été abordés, qui sont la mobilité et l'habitat. Concernant la mobilité, je rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération. Je vous propose donc que nous traitons du PGD (Plan global de déplacement) en Conseil d'agglomération. Pour ce qui est de l'habitat, et de l'attribution du premier quartile jugée insuffisante par Madame Vieilledent, je rappelle que nous avons obligation d'attribuer un pourcentage de logements sociaux aux personnes ayant le moins de moyens, et ce, en dehors des quartiers prioritaires de la Ville. D'autre part, sachez que l'Agglomération a voté le passage aux 25 % progressifs, puisque cet objectif n'était pas atteint. Pour rappel, nous sommes aujourd'hui à 20 %. Enfin, vous nous dites qu'il n'existe aucun projet pour les habitants du premier quartile, et je ne comprends pas pourquoi. J'aimerais donc connaître vos sources. »

**Florence LEMAIRE** : « Nous n'avons pas dit qu'il n'y en avait pas, mais qu'il y en avait peu au regard des projets immobiliers en cours ou à venir. Autrement dit, nous avons de sérieux doutes sur le fait que ces projets prennent en compte les objectifs que vous vous êtes fixés. »

**Malik ABDALLAH** : « Il y a les doutes et la réalité, ce qui signifie qu'il s'agit uniquement d'un ressenti. Je vous invite donc à intervenir à la fois en Conseil d'agglomération et en commission, à propos des obligations que nous avons en termes de logements pour les personnes ayant le moins de revenus – notamment pour les PLAI. Je vous demanderai également de vérifier vos sources, puisque des efforts conséquents sont réalisés en la matière dans les communes de l'Agglomération. »

**Le Conseil prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.**

#### **16. Atlas de la biodiversité communale - Appel à projet**

**Anne AUBIN-SICARD** : Un appel à projet est lancé pour un « Atlas de la biodiversité communale » (ABC) à réaliser sur deux ans, soutenu par l'Office français de la biodiversité. En plus d'inventaires naturalistes, la démarche ABC inclut la sensibilisation et la mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et des citoyens, et vient ainsi alimenter les autres politiques publiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal de s'engager dans cette démarche, et de solliciter une aide financière de l'Office français de la biodiversité.

**Guy BATIOU** : « Nous sommes bien évidemment pour ce type d'Atlas, puisqu'il permet d'avoir un constat communal très précis. En revanche, je pense plutôt à la suite, car il faudra engager des actions extrêmement précises si nous nous apercevons que certains secteurs sont fortement impactés. Bref, nous aurons certainement l'occasion de discuter sérieusement sur les conséquences des chiffres qui seront révélés, d'autant que ces Atlas amènent des preuves indiscutables sur les urgences à engager. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **17. Adhésion au verger conservatoire de Pétré**

**Anne AUBIN-SICARD** : Le verger conservatoire de Pétré a pour vocation de protéger et conserver des variétés anciennes de fruitiers locaux. L'adhésion permet d'avoir des tarifs préférentiels pour acheter des arbres fruitiers et des accès à des formations dans le domaine de l'arboriculture. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette association.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **18. Dérogation au repos dominical des salariés pour l'année 2022**

**Frédérique PÉPIN** : La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an par décision du Maire, après avis du Conseil d'agglomération et du Conseil municipal.

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon, et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, une liste de 11 dimanches dérogatoires en 2022 est ainsi proposée.

**Martine CHANTECAILLE** : « Cela ne vous étonnera pas, j'interviens à nouveau pour exprimer les raisons de notre vote contre – évident –, pour ces trop nombreuses dérogations que vous accordez au principe du repos dominical. Je n'interviens pas par goût des répétitions – croyez-le bien – ni pour provoquer votre lassitude, mais parce que cette délibération n'est pas anodine. Elle est même au cœur d'enjeux sociaux, économiques, et écologiques importants, et est également emblématique des visions que nous portons, et qui sont très différentes.

Je ne rappellerai pas dans le détail les arguments que je cite à chaque fois, qui vont de la justification économique très discutable – d'ailleurs, vous ne nous avez jamais apporté d'études sérieuses évaluant ces dérogations –, à la remise en cause d'acquis sociaux précieux, puisque des salariés vont être privés de temps sociaux familiaux, amicaux ou associatifs.

J'insisterai plutôt sur le fait que cette régression sociale se fait au nom d'un modèle de société consumériste, qu'il est plus que temps d'interroger en ces temps d'urgence climatique. Nous le savons, cette urgence est liée aux effets dramatiques de certaines de nos pratiques. D'ailleurs, la nécessité d'une consommation responsable est l'un des objectifs du rapport de développement durable qui vient de nous être présenté – le douzième. Comment alors ne pas voir de l'incohérence à saluer, à juste titre, la nouvelle recyclerie – qui est effectivement un outil très utile, tout comme la structure d'accueil *En vie* qui travaille sur l'obsolescence programmée d'appareils électriques ou électroniques – et, en même temps, proposer une dérogation au repos dominical en raison de la fête importée, fête d'hyperconsommation, qu'est le *Black friday* ?

L'entreprise *En vie* est elle-même à l'origine d'un autre mouvement en réaction au *Black friday*, dénommé le *Green friday*, qui vante au contraire la nécessité d'une consommation réfléchie. Consommer mieux ne signifie pas consommer toujours plus, sans se préoccuper de la nature des produits et de leur origine, et des conséquences de leur achat. Notre ville aurait pu s'inscrire dans une telle démarche, et cela aurait très figuré dans le rapport sur le développement durable de l'an prochain. C'est raté, et c'est bien dommage.

Chers collègues, rien ne justifie cette délibération, à contre-courant total des réponses qu'il faut apporter aux défis de notre époque. Notre vote contre est donc un nouvel appel pour que vous revoyiez votre point de vue très libéral concernant ces dérogations beaucoup trop nombreuses. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 voix contre** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Després, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis, Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

## **19. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes 2021**

**Michèle JOSSIER** : En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014, et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budgets.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées, l'Agglomération et la Ville, ainsi que les politiques qu'elles mènent sur leur territoire.

**Martine CHANTECAILLE** : « Ce rapport appelle plusieurs remarques. S'agissant du premier volet, celui des ressources humaines de la Collectivité, les constats montrent qu'il n'y a pas d'évolutions notables par rapport à l'an dernier. Des inégalités importantes demeurent et les marges de progression sont donc toujours présentes. Voici quelques exemples : les femmes représentent toujours 90 % des agents à temps non-complet, et la répartition des emplois fonctionnels et des emplois de Direction est très inégalitaire. D'ailleurs, le rapport mentionne un véritable « plafond de verre ». En effet, si les femmes occupent des postes de chef de service à 65 %, ce ratio tombe à 18 % dans les emplois de Direction, où la situation se dégrade – puisque nous passons de six emplois féminins en 2017 à seulement trois, contre 14 emplois masculins. S'agissant des emplois fonctionnels, qui sont les seuls emplois soumis à une obligation de parité, celle-ci n'est pas respectée, puisqu'il y a une femme et trois hommes. Or, le non-respect d'une obligation de parité entraîne évidemment des pénalités, comme pour la loi SRU, ce qui est éminemment regrettable. Enfin, la répartition très inégalitaire dans les filières persiste également.

Tout cela aboutit à une différence de salaire de 9 % entre les femmes et les hommes. Pour les agents de catégorie A, la différence a même presque doublé depuis 2015, puisqu'elle est aujourd'hui de plus de 21 %. On ne peut pas se contenter de ces constats ou payer des indemnités. De plus, aucune action n'a été menée pour 2021 sur ces questions, puisqu'elles ont été reportées en 2022. Nous y serons donc particulièrement vigilants.

Concernant le deuxième volet, celui-ci montre à la fois la nécessité d'agir sur l'emploi des femmes et sur les violences faites aux femmes. Nous en avons parlé en comité de pilotage, il faut évidemment saluer l'action des structures, et notamment celle des associations, qui réalisent un travail important à cet égard. A quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, je rappelle que nous avons proposé au Conseil d'agglomération de l'an dernier une diffusion massive des petites cartes contenant les numéros d'urgence et de les mettre à disposition chez les commerçants de toutes les communes de l'Agglomération – car le nombre cité dans le rapport est largement insuffisant. D'autre part, nous avons également évoqué la réflexion à mener sur un nouvel accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence, sur le modèle de Citadel. Nous espérons donc être informés de la suite de cette démarche.

Monsieur le Maire, chers collègues, j'aimerais terminer cette intervention par un hommage. Un hommage à une femme qui était particulièrement investie dans notre ville et sur les questions d'égalité femmes-hommes, et qui a disparu tragiquement il y a quelques jours. Je veux parler de Pierrette Maté, qui portait fièrement le collectif « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore » à la maison de quartier du pont Morineau, et qui avait joué un rôle majeur dans le projet des Rocailleuses. Je tenais donc à lui rendre cet hommage au nom de mon groupe – mais je pense qu'il sera consensuel –, qui pourrait d'ailleurs être prolongé par le fait de lui dédier un nom de rue ou d'espace public, d'autant qu'il n'existe pas encore de parité sur ces dénominations. »

**Monsieur le Maire**: « C'est effectivement prévu, car nous savons tous que Madame Maté était d'un dévouement exceptionnel. Nous lui donnerons donc, soit un nom de rue, soit un nom d'équipement lorsque nous aurons trouvé le bon emplacement. »

**Michèle JOSSIER** : « Concernant les emplois fonctionnels de Direction et de chefs de service, les services m'informent « que l'obligation de parité ne s'applique pas sur les postes en place, et qu'elle concerne uniquement les nominations ». D'autre part, la loi stipule également que « les obligations sur les emplois fonctionnels doivent concerner au moins 40 % des personnes de chaque sexe. Lorsqu'au titre d'une même année civile, l'autorité territoriale n'a pas procédé à des nominations dans au moins quatre emplois soumis à ladite obligation, cette dernière s'apprécie sur un cycle de quatre nominations successives entre deux renouvellements généraux des organes délibérants. ». Nous sommes donc bien conformes à la réglementation, ce qui signifie que nous ne sommes pas assujettis à une amende. Voilà pour l'obligation de parité.

Concernant la problématique des filières, beaucoup d'emplois sont effectivement occupés par des femmes dans les filières sociales et médicosociales. A l'inverse, 70 % des emplois des filières techniques sont occupés par des hommes. C'est malheureusement une réalité, et il est très difficile d'aller vers la parité dans ces filières.

des Yonnais. Préserver la qualité du service public et la qualité de travail des agents du CMR est donc une préoccupation essentielle.

Afin de pallier un problème de recrutement, vous sollicitez ce soir un partenaire extérieur. Les motifs évoqués, comme l'absentéisme, sont des symptômes qui méritent que l'on s'interroge sur leurs causes, et notamment sur les conditions de travail qui peuvent les provoquer. La pénibilité, ainsi que l'ergonomie des postes, ou encore les salaires peuvent en effet rendre ces recrutements difficiles. De plus, le recours à un partenaire extérieur et à des intérimaires semble susciter de l'inquiétude chez les agents. Par conséquent, nous souhaitons qu'un véritable travail soit mené avec eux, pour identifier les causes de cette situation et pour trouver des solutions à valider en commun. Dans cette attente, nous ne voterons donc pas ce recours à l'intérim. »

**Jacques BESSEAU** : « Ce n'est pas de l'intérim. Comme vous le savez, ce sont des métiers difficiles, et il peut y avoir quelques accidents lorsqu'on travaille par exemple avec des couteaux. D'autre part, l'absentéisme n'est pas dû aux mauvaises conditions de travail, mais plutôt aux caractéristiques de ces métiers. De plus, les agents ont aussi besoin de ce temps de repos complémentaire.

Notre volonté n'est pas d'avoir recours à l'intérim, puisque l'association Réso 85 travaille en temps partagé avec des CDI. Ce groupement de personnes permet donc de donner du liant à l'intérieur des structures, et de répondre ainsi à toutes les problématiques de la restauration. Bref, il ne s'agit pas d'un problème spécifique lié au CMR, mais plutôt de problèmes liés à ces métiers. »

**Monsieur le Maire**: « J'ajoute que certains restaurateurs de La Roche-sur-Yon ferment également une journée supplémentaire, car ils ne trouvent pas suffisamment de personnels. Or, l'administration n'échappe pas à cette règle. Il faut donc absolument que nous trouvions des solutions, puisque nous ne pouvons pas fermer pendant la semaine, contrairement à un restaurateur, et que nous devons assurer une continuité de service. Vous ne votez pas cette délibération, cela vous regarde, mais sachez que nous sommes au pied du mur, et que nous devons absolument trouver des ressources humaines – d'autant que nous ne trouvons aucun candidat pour ces postes. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix contre** : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Després, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis

**2 abstentions** : Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

## **22. Réhabilitation de l'ex école maternelle Malraux en musée transitoire - Validation de l'APD**

**Philippe PORTÉ** : Le projet du nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération et du Musée ayant pris du retard dans sa phase opérationnelle en raison de la crise sanitaire, il a été décidé de scinder les travaux en deux parties. L'ouverture du musée est donc reportée vers 2028. Afin de ne pas rester trop longtemps sans musée, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé de créer un musée provisoire. La présente délibération a pour but de valider l'avant-projet définitif (APD) du projet.

**Guy BATIOU** : « Il s'agit d'une présentation bien prestigieuse pour un musée provisoire. Si je ne suis pas opposé au principe du provisoire, nous aurions quand même pu prévoir en amont que le musée ne quitte pas son site actuel, car nous avons perdu deux ans par manque d'anticipation. D'autre part, sommes-nous certains de retrouver toutes les fonctions du musée sur ce site, et d'y maintenir les œuvres ? D'ailleurs ne faudrait-il pas déjà envisager un bâtiment moderne et sécurisé de stockage pour les réserves muséales, voire même pour les archives municipales, eu égard à nos problèmes de stockage ? »

**Martine CHANTECAILLE** : « Comme nous l'avons déjà expliqué au dernier Conseil municipal, le fait de proposer un musée prétendument provisoire, en attendant un éventuel musée définitif qui doit potentiellement ouvrir en 2028, est le résultat, non pas de la crise sanitaire, mais bien du fait que le projet d'îlot de La Poste était mal pensé et non finançable en l'état – ce qui nous renvoie au DOB. En ce sens, votre expression « grâce à la Covid-19 » était un lapsus bien révélateur. Cela étant, plutôt que de le reconnaître, et de remettre ouvertement à plat l'ensemble du projet muséal, pour repartir sur un

Concernant la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre prochain, la Ville proposera un certain nombre d'activités. D'ailleurs, les premières actions démarreront dès le 19 novembre, avec la démarche « Orangez votre ville », et l'illumination du théâtre municipal en orange du 19 au 25 novembre. De la même façon, certains espaces de la Ville seront illuminés en violet et en blanc, notamment la place Napoléon. La Roche-sur-Yon sera donc illuminée avec ces trois couleurs qui symbolisent la lutte contre les violences faites aux femmes. D'autre part, un Ciné-débat intitulé « Profession du père » est également prévu au cinéma Le Concorde le mardi 23 novembre, et la pièce de théâtre « Rose avril » sera présentée le jeudi 21 novembre à l'auditorium du Cyel. Bien entendu, ce programme sera communiqué à la fois à l'ensemble de la population et aux différents partenaires dès la semaine prochaine. »

**Guy BATIOU :** « Nous aimerions souligner combien il est difficile de faire en sorte que les femmes accèdent à des postes de responsabilité, y compris au sein de structures dites progressistes. Pour ce qui est de la sensibilisation, beaucoup de professeurs nous ont affirmé avec insistance qu'ils avaient mené une importante campagne d'informations pendant une période, en particulier en direction des jeunes filles, pour leur rappeler le respect de leurs droits et de leur personne. Aussi, et même si un travail important est déjà en cours, je voudrais insister une nouvelle fois sur cette phase de sensibilisation, en nous appuyant notamment sur les associations qui réalisent un travail remarquable. Nous avons tous besoin d'apprendre encore à ce sujet. Il faut donc mettre les financements nécessaires à ces formations. »

**Martine CHANTECAILLE :** « J'aimerais une nouvelle fois rappeler le fléau que représentent ces violences, et insister par ailleurs sur la diffusion plus massive de la petite carte dont je vous parlais tout à l'heure. Ce serait vraiment très utile. De même, il serait tout aussi pertinent de réfléchir à une nouvelle structure, identique à l'association SOS Femmes Vendée, notamment pour l'attribution de logements. Bref, si le fait d'illuminer des bâtiments est une bonne chose, car cela rappelle le problème, l'action me semble tout aussi importante. »

**Pierre LEFEBVRE :** « Ces petites cartes existent déjà depuis très longtemps, et nous les avons même améliorées. Nous allons désormais prendre contact avec tous les commerçants pour qu'ils les distribuent à celles qui en ont besoin, sachant que tous n'y sont pas forcément favorables. Par ailleurs, je rappelle que cette thématique est une priorité pour nous depuis 2015, c'est-à-dire bien avant que le Gouvernement la considère comme une cause nationale. »

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière d'égalité Femmes-Hommes.***

## **20. Poursuite du partenariat entre la Ville, l'Etat et le Département dans le cadre de la permanence sociale au commissariat de police**

**Sophie MONTALÉTANG :** Depuis 2007, une assistante sociale de la Ville intervient au commissariat de police de La Roche-sur-Yon. Depuis 2019, cette action est co-financée par la Ville, l'Etat et le Département. Une convention régit les termes de ce partenariat. Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler ce partenariat et d'approuver les termes de la convention à intervenir.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **21. Centre municipal de restauration - Adhésion à l'association Réso 85**

**Jacques BESSEAU :** Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à l'association Réso 85, spécialiste du recrutement intérimaire sur le secteur de la restauration, afin de répondre aux besoins des services et notamment du Centre municipal de restauration (CMR).

**Martine CHANTECAILLE :** « Les repas fournis aux groupes scolaires, aux multi-accueil et aux EHPAD, ainsi que le portage à domicile, constituent bien évidemment un enjeu capital pour la santé



véritable projet cohérent et pérenne, vous développez officiellement une stratégie seulement transitoire, qui conduira à laisser une friche sur la place Napoléon jusqu'en 2028. Pour nous donc, c'est bien le projet global qui doit être repensé. »

**Monsieur le Maire:** « Encore une fois, vous aurez la chance d'avoir un musée qui doublera la surface existante. Par conséquent soyez tranquilles, le projet du musée central arrivera à terme en son temps, et vous en serez particulièrement fiers dans quelques années. J'en suis certain. Enfin, vous savez très bien que ce projet est parfaitement réalisable financièrement, puisque vous avez accès à tous les chiffres. Je fais donc le pari d'une part que vous serez favorablement impressionnée lorsque Malraux sera terminé, et d'autre part que vous serez heureuse lors de l'inauguration de ce musée, car vous aurez alors un écrin pour la culture à La Roche-sur-Yon comme vous n'en avez jamais rêvé. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix contre :** Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Després, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis

**2 abstentions :** Monsieur Guy Batiot, Madame Claire Mauriat

### **23. Aides à la création et au projet artistique 2021**

**Aurélien ROHO :** La ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir tout au long de l'année la création professionnelle, dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique), et des arts visuels. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'accorder :

- Une subvention de 3 000 euros au collectif Mordicus pour le spectacle « L'Autre », une adaptation théâtrale du roman d'Elsa Solal « L'Autre guerre » autour de la question des violences faites aux femmes ;
- Une subvention de 4 485 euros à la compagnie Le Bazar mythique, pour les deux premiers volets de son projet d'action culturelle en EHPAD « On ne se voit pas vieillir » ;
- Une subvention de 4 000 euros à l'association Nejma, pour des interventions artistiques prévues dans le cadre de l'accompagnement artistique des travaux de rénovation de la Vigne-aux-roses « 2024 c'est demain » ;
- Une subvention de 1 000 euros à l'association La Soulère, pour des actions culturelles intitulées « Les anciens mêlés aux plus jeunes », visant à sensibiliser aux contes, musiques et chansons traditionnelles du pays yonnais.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **24. Conventions relatives à l'édition 2022 de La Folle journée de Nantes en région, dans la ville de la Roche-sur-Yon et au Vendéspace**

**Maximilien SCHNEL :** La Folle Journée de Nantes est une manifestation culturelle conçue par René Martin, directeur du CREA (Centre de réalisation et d'études artistiques), qui en assure la programmation artistique.

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2022 » se déroulera les 21, 22 et 23 janvier à La Roche-sur-Yon avec 12 à 15 concerts (au Manège, au CYEL et au Théâtre Municipal). Un de ces concerts sera décentralisé au Vendéspace le 29 janvier. Le thème de cette nouvelle édition sera « Schubert le voyageur ».

La première convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2022 à La Roche-sur-Yon, entre la Région des Pays de la Loire, la ville de la Roche-sur-Yon, le Grand R, scène nationale et le CREA.

La seconde convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un concert au Vendéspace

entre la Région des Pays de la Loire, la ville de la Roche-sur-Yon, le Grand R, scène nationale, le CREA et le Conseil départemental de la Vendée.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 37 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du dispositif conventionnel.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **25. Course et marche féminine « La Joséphine 2021 » - Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre la Ville et la Ligue contre le Cancer**

**Béatrice BICHON-BELLAMY** : La septième édition de « La Joséphine », course et marche féminine, qui s'est déroulée du 25 septembre au 3 octobre 2021, a une nouvelle fois rencontré un grand succès avec 17 352 participantes. La Ville a noué dès la création de « La Joséphine » un partenariat avec l'association La Ligue contre le Cancer. Ce partenariat, formalisé par une convention, prévoit notamment que la Ville soutient les actions de prévention de l'association, et en particulier les ateliers bien-être, en lui versant la somme de 6 euros par inscription avec t-shirt, de 9 euros par inscription sans t-shirt, de 5.076 euros par polo, de 5.65 euros par toteback sac à dos, de 3.12 euros par foulard tour de cou multifonction, de 4.86 euros par gourde en acier, de 2.52 euros par mug céramique, de 0.23 euros par badge 3.8 centimètres, de 0.62 euros par badge 5 centimètres, et de 4.38 euros par t-shirt coton.

L'avenant à cette convention, annexée au présent rapport, fixe le montant du versement à 129 534,98 euros.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**Monsieur le Maire** rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

**Monsieur le Maire**: Je vous propose à présent de passer à la question orale déposée par le groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon. »

#### **Question orale « Réseau de chaleur biomasse »**

**Monsieur le Maire**: « Le Gouvernement octroie aux ménages bénéficiaires du chèque Energie une aide sociale exceptionnelle de 100 euros supplémentaires. Cette aide est destinée aux foyers les plus modestes, pour les aider à faire face à l'augmentation importante des tarifs du gaz et de l'électricité.

Lors de votre élection en 2014, vous avez renoncé au projet de réseau de chaleur en cours. La raison annoncée était le manque de rentabilité, compte tenu de la baisse du prix du gaz à l'époque.

Du fait de la conjoncture actuelle, et que le réseau de chaleur à biomasse soit un levier en termes de développement durable (action écologique et action contre la précarité énergétique), quelle est votre stratégie sur le sujet, et avez-vous lancé de nouvelles études sur la mise en place d'un réseau de chaleur ? »

#### **Réponse de Madame Aubin-Sicard à la question orale du groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon »**

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'aimerais apporter deux éléments de réponse à cette question. Tout d'abord, vous mentionnez dans votre question un choix conjoncturel lié, à l'époque, au faible prix du gaz, mais c'était loin d'être la seule raison. En réalité, il y avait deux autres raisons bien plus importantes. Premièrement, il manquait des « gros consommateurs » intéressés par le réseau de chaleur, ce qui remettait en cause la viabilité même de ce projet, et deuxièmement, parce que nous n'allions pas installer un îlot de chaleur sur une passoire énergétique. Nous avons donc préféré travailler sur

l'enveloppe thermique des bâtiments publics, comme je vous l'ai expliqué lors de la présentation du rapport de développement durable.

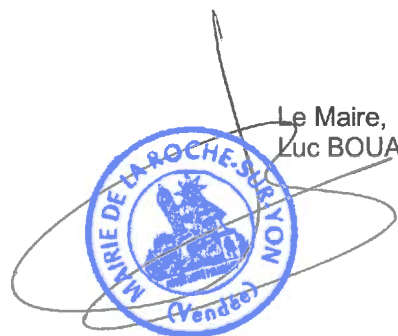
Par conséquent, quelle est aujourd'hui notre stratégie ? Tout d'abord, nous avons demandé au Sydev de faire un état des lieux sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Tout a donc été passé en revue et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'énergie photovoltaïque représente les trois-quarts du potentiel d'énergies renouvelables de notre territoire. C'est pour cette raison que nous allons accélérer le pas sur le développement de cette énergie.

Pour autant, ce n'est pas parce que nous abandonnons aujourd'hui le réseau de chaleur que nous n'y reviendrons pas demain lorsque nos bâtiments seront vraiment performants énergétiquement, puisque l'étude du Sydev a montré que le réseau de chaleur pouvait représenter 5 % du potentiel d'énergies renouvelables du territoire. Nous allons donc nous assurer demain d'un gisement important pour alimenter un futur réseau de chaleur, grâce à la biomasse et au programme 100 000 arbres. Nous aurons ainsi une énergie locale réelle. En attendant, nous concentrons donc notre priorité sur l'énergie solaire. »

**Monsieur le Maire:** « Je rappelle également que mes fonctions à Villes de France m'amènent chaque année à visiter une capitale européenne avec les maires de France, et que les trois derniers déplacements – sur quatre – étaient justement consacrés aux réseaux de chaleur. Cela signifie donc que nous avançons sur ce sujet.

Enfin, je vous remercie pour votre participation à toutes et à tous, et je remercie également tous les internautes qui nous ont suivis. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures 45.

 Le Maire,  
Luc BOUARD

